

Directive 2002/16/CE consolidée de la Commission du 20 février 2002 concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

La directive 2002/16/CE, qui a remplacé et abrogé la directive 2001/61/CE, a été abrogée par le Règlement n°1895/2005 du 18 novembre 2005.

Mots-clés : LMS ; monomère ; plastique ; dérivé époxydique ; BADGE ; revêtement organique ; boîte de conserve ; substance de départ ;

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (2):

[Arrêté du 2 avril 2003 concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets mis ou destinés à être mis au contact des denrées alimentaires](#)

[Règlement \(CE\) n°1895/2005 du 18 novembre 2005 concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. \(en français et en anglais\)](#)

Lien(s) externe(s) (1):

[Europa / Eur-Lex](#)